



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 76

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 23 |
| Conseillers présents : | 17 |
| Conseillers votants : | 19 |
| Dont deux pouvoirs | |

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 13 août 2024

**OBJET : CONVENTION DE
PARTENARIAT POUR LA
GESTION D'UN POINT DE
CONTACT LA POSTE – AGENCE
COMMUNALE**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt août, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. MEYRIER M.
de PROYART A. BAARSCH C. MORAND F.
ZANNI F. ARNOUX. R. FICHARD B.
STUBERT B. CHANTELOT C.
DENERVAUD M. RACINE FREIXENET M.
CHEVRON F. DIANA C. QUERNEC GARIN
C. CHAMPEAU S.**

**EXCUSÉS : PLEynet J.P. « pouvoir à
BAARSCH C. » BILLARD G. CORNU C.
MATTERA A. GEROUDET A.
CHANTELOT L. « pouvoir à CHANTELOT
Ch »**

Est élue secrétaire de la séance : STUBERT B.

Madame le maire expose au conseil municipal que dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon notre souhait.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins de nos citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.
- La mise en place d'un outil de formation à distance plus accessible
- Une rémunération valorisant l'activité

La collectivité reste éligible à l'indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, nous pourrions également dépasser cette rémunération si notre activité dépasse le montant forfaitaire.

La collectivité bénéficie d'un accompagnement et une assistance dédiée avec le Centre de Relations Partenaires au 0 805 20 50 30

Madame le maire présente cette nouvelle convention et sollicite l'autorisation du conseil municipal à la signer.

Envoyé en préfecture le 22/08/2024

Reçu en préfecture le 22/08/2024

Publié le 27/08/2024

ID : 074-217400704-20240820-D2024_76 (Haute Savoie)



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention qui lui est présentée et ci-annexée ;

AUTORISE Madame le maire à signer la convention avec la poste.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Brigitte STUBERT

Le maire
Pascale MORIAUD

